

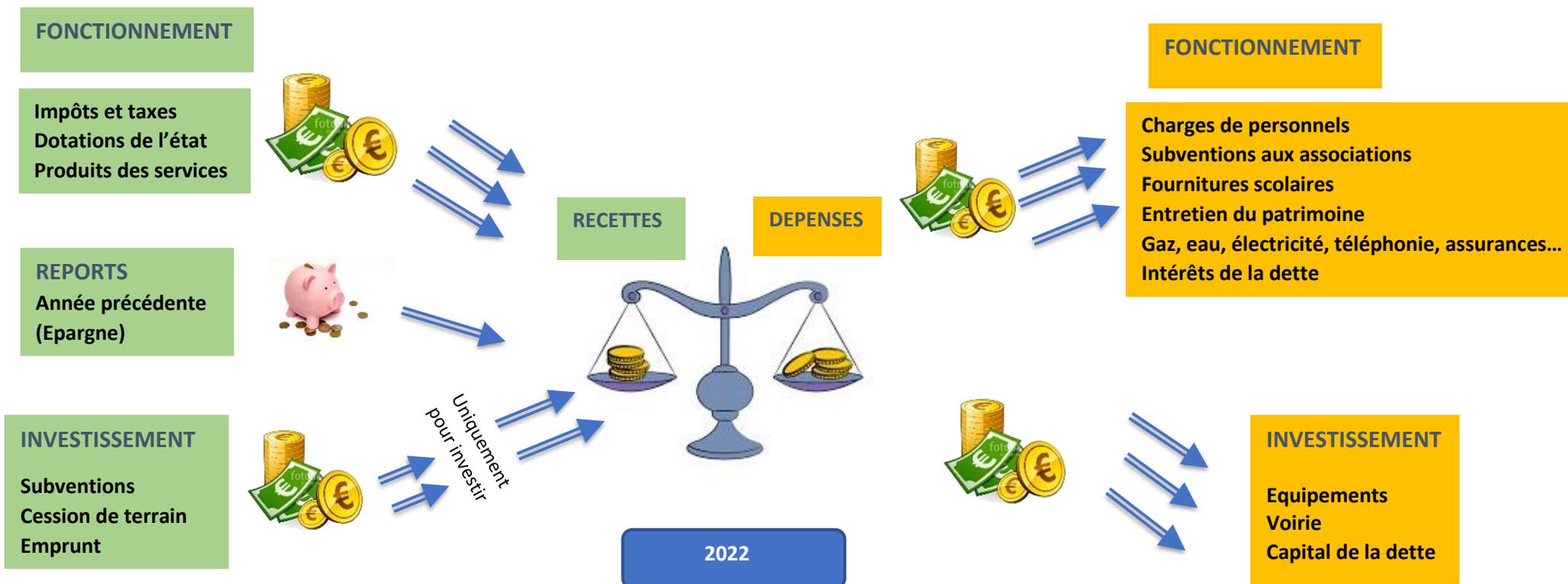
## LE BUDGET COMMUNAL

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion communale. Il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. C'est un acte de prévision : un programme financier qui évalue les recettes et dépenses de l'année.

Son élaboration et son approbation par le conseil municipal doit respecter un calendrier réglementaire. Il est divisé en deux parties :

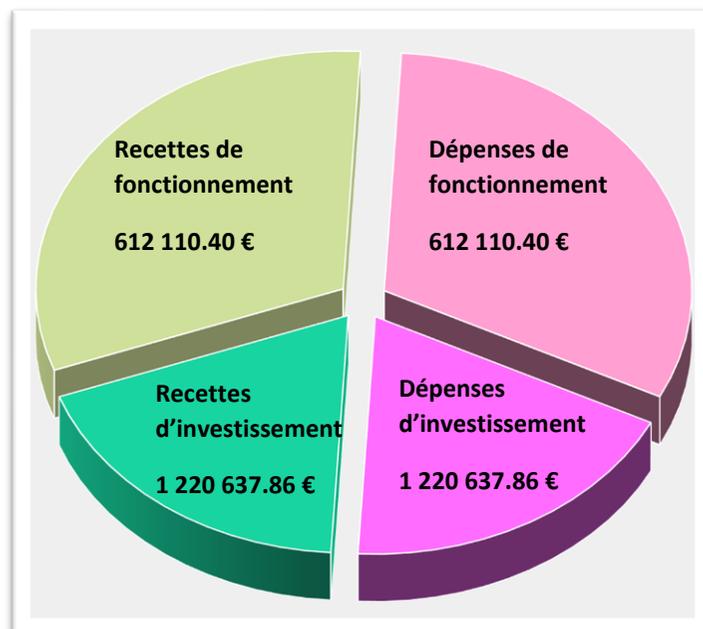
- une section de fonctionnement, qui permet à la commune d'assurer la gestion courante des services rendus à la population
- une section d'investissement dédiée aux opérations à moyen et long termes.

### → Principe du budget communal



## Présentation du budget primitif 2022

### VUE D'ENSEMBLE



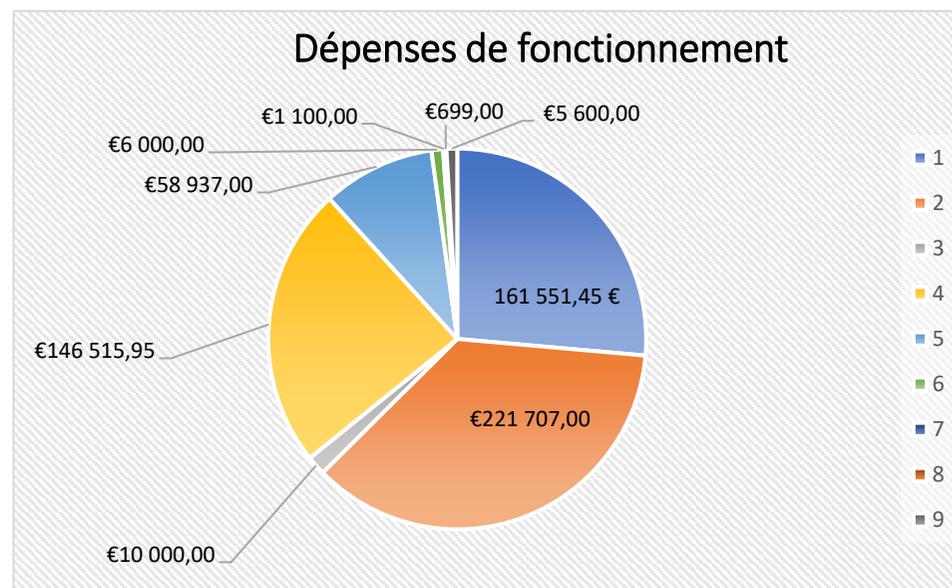
#### RECETTES

1 832 748,26 €

#### DEPENSES

1 832 748,26 €

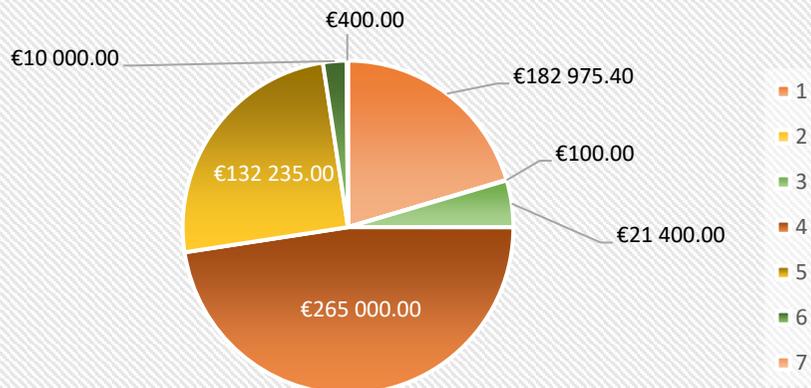
### Dépenses de fonctionnement



- 1 – charges à caractère général
- 2 – charges de personnel
- 3 – dépenses imprévues
- 4 – virement à la section d'investissement
- 5 – autres charges de gestion courante
- 6 – charges financières
- 7 – charges exceptionnelles
- 8 – dotations aux amortissements
- 9 – atténuation de produits

L'équipe municipale s'efforce de gérer avec rigueur et responsabilité les finances communales afin de répondre à vos attentes et mettre en œuvre les engagements pour lesquels vous nous avez élus et ce malgré la baisse constante des dotations de l'état.

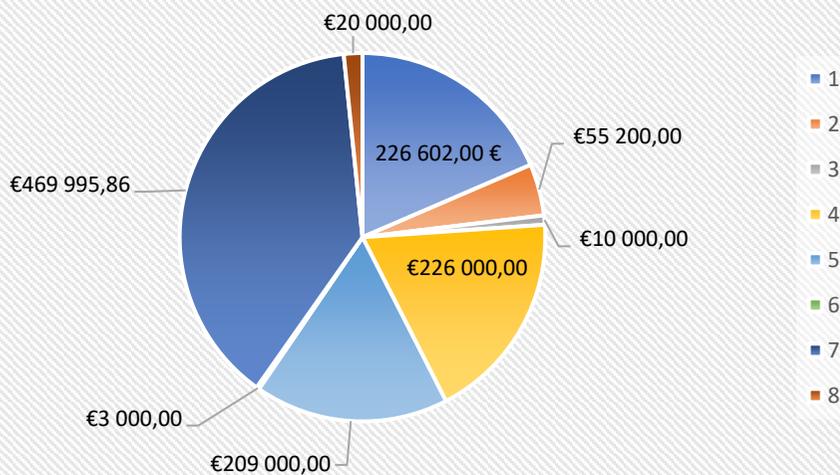
## Recettes de fonctionnement



- 1 – résultat de fonctionnement reporté
- 2 – atténuation de charges
- 3 – produits des services
- 4 – impôts et taxes
- 5 – dotations et participations
- 6 – produits divers de gestion courante
- 7 – produits exceptionnels

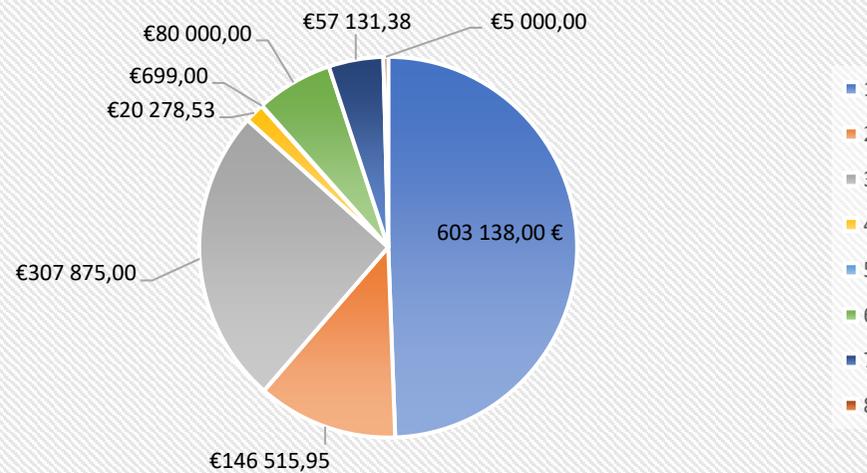


## Dépenses d'investissement



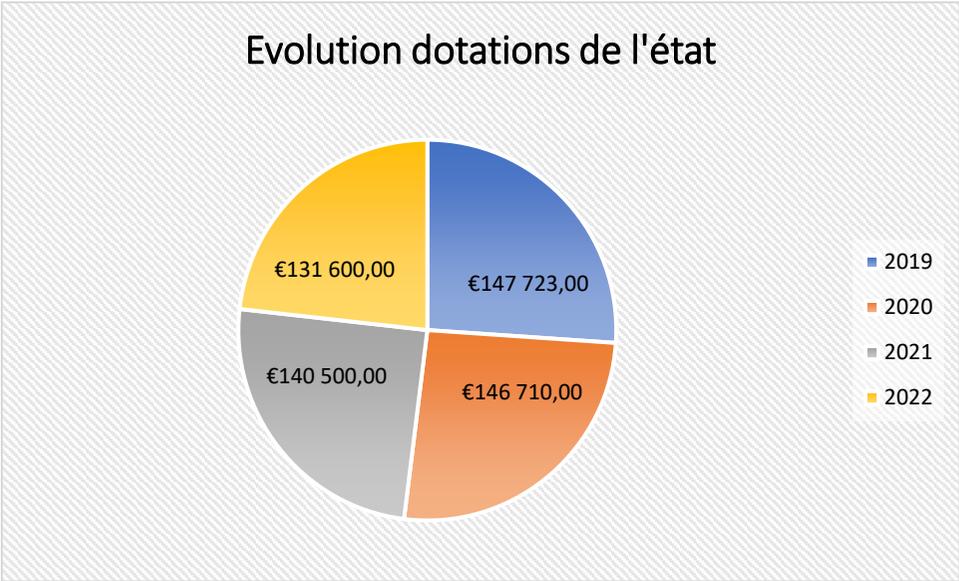
- 1 – emprunts et dettes assimilés
- 2 – acquisition de matériel
- 3 – achat de terrains
- 4 – pôle santé
- 5 – voirie/érosion/signalétique/sécurité/cimetière
- 6 – salle associative du tacot
- 7 – travaux bâtiments communaux
- 8 – gestion durable espaces verts

## Recettes d'investissement

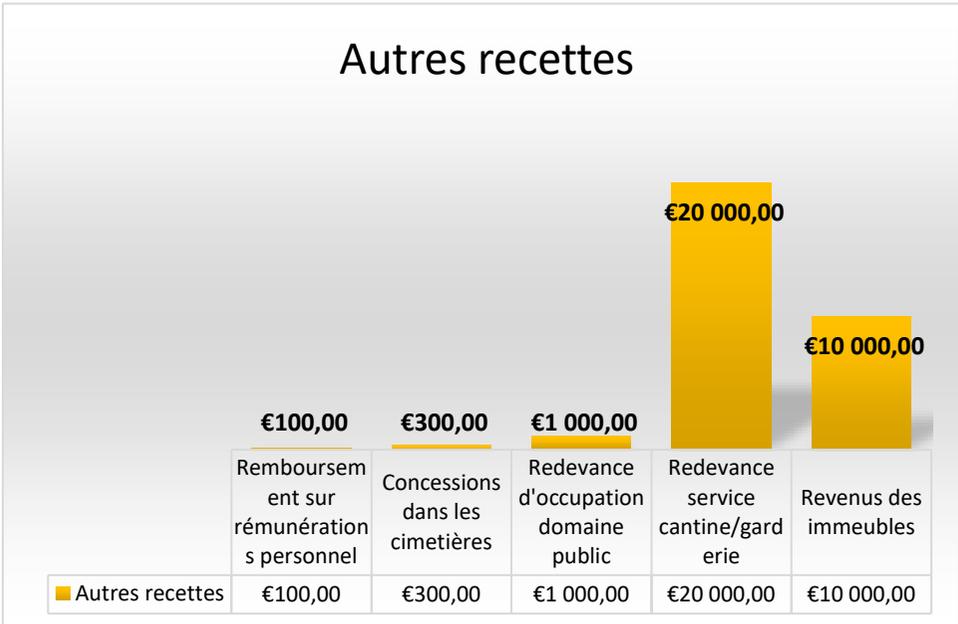
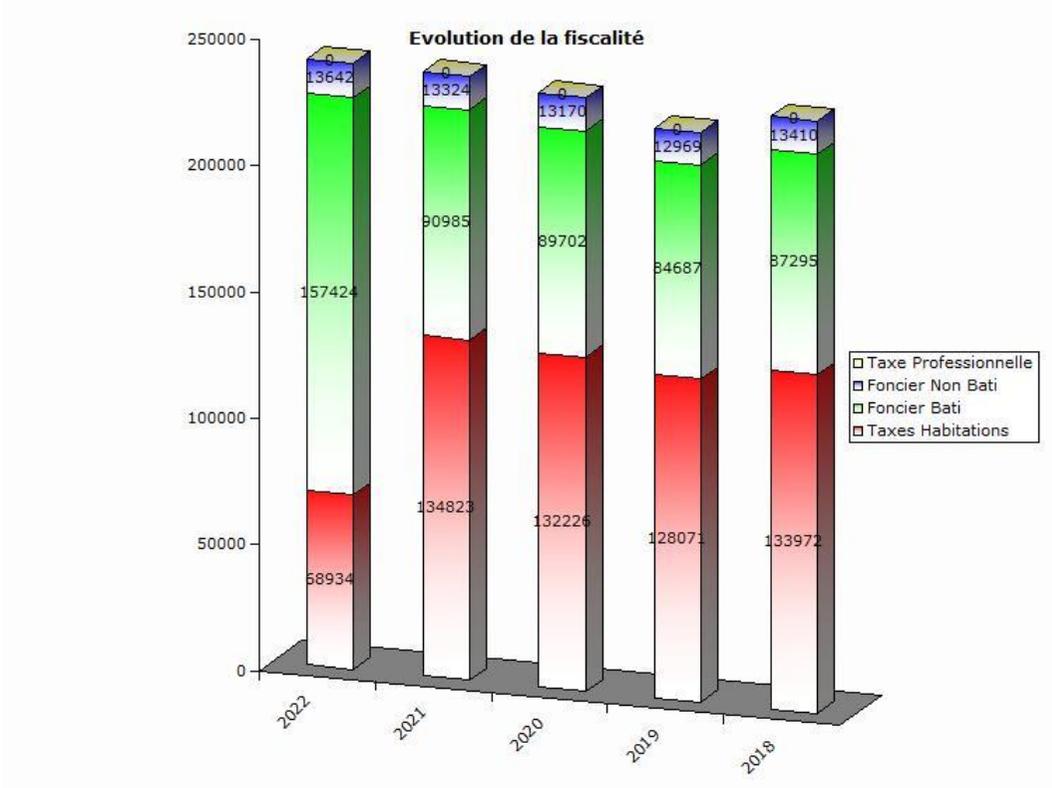


- 1 – solde d'investissement reporté
- 2 – virement de la section de fonctionnement
- 3 – produits des cessions
- 4 – dotations, fond divers de réserves
- 5 – amortissement des immobilisations
- 6 – opérations patrimoniales
- 7 – subventions sur travaux bâtiments communaux
- 8 – subvention amende de police

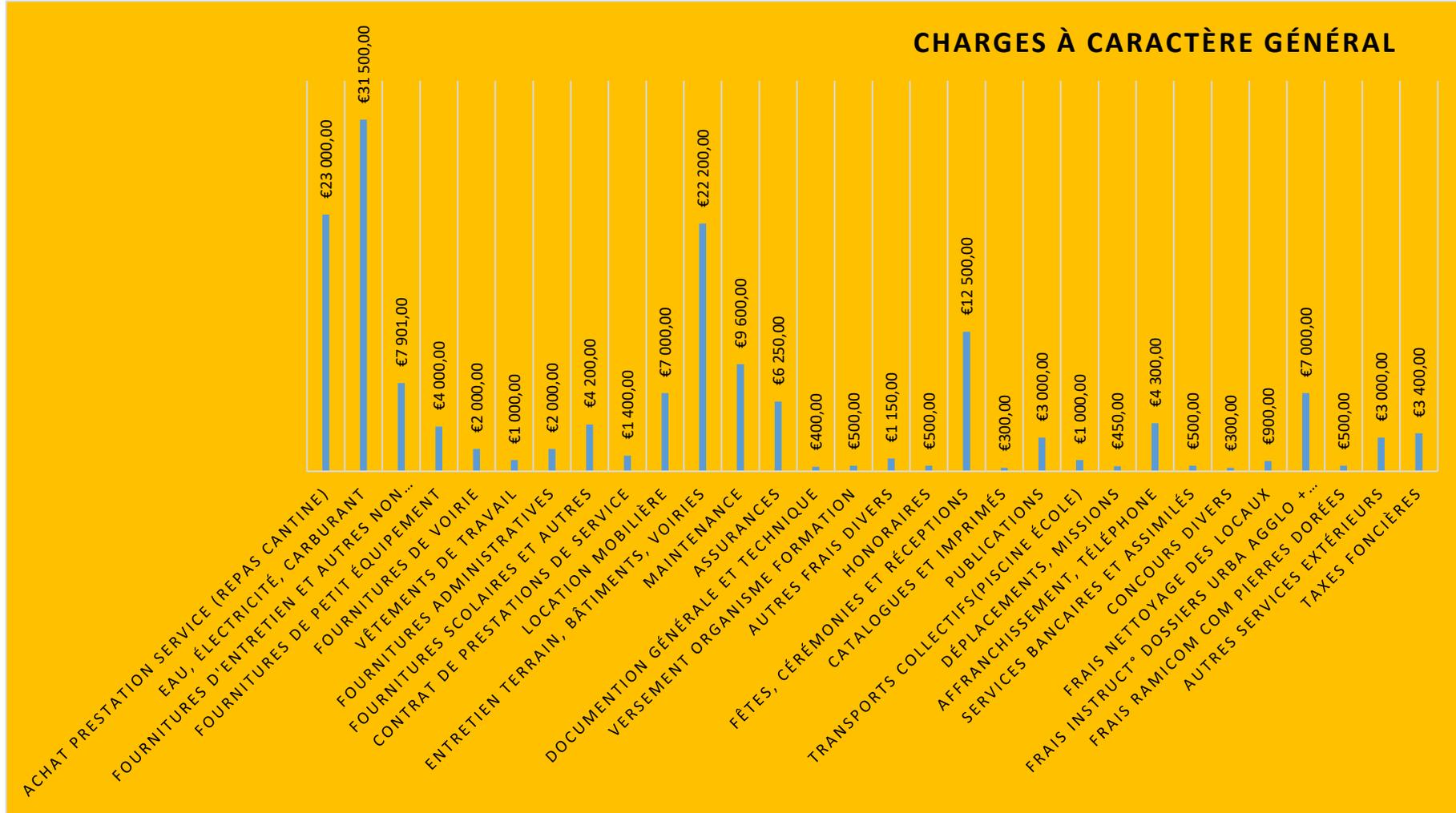
## Evolution dotations de l'état



## Evolution des taxes

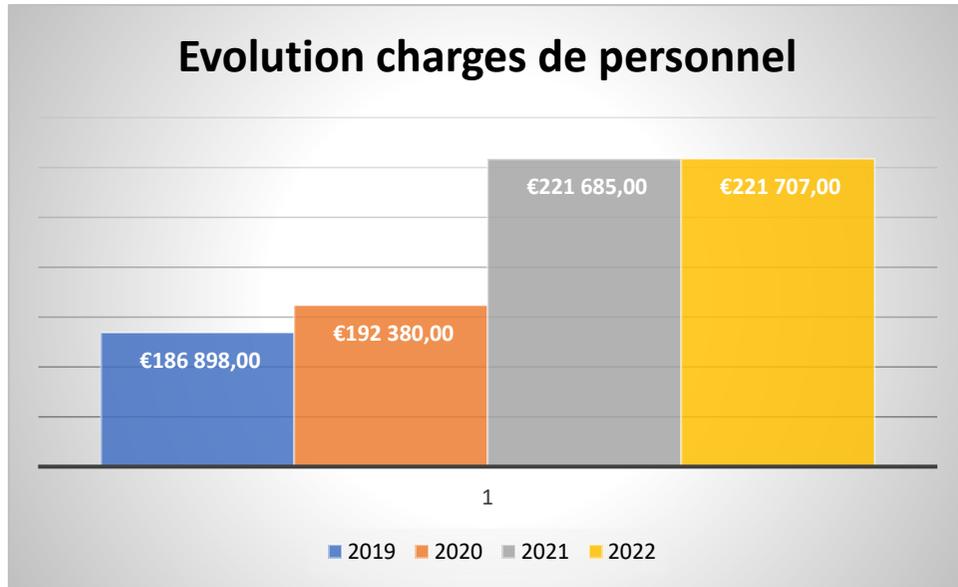


## CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL



## Charges de personnel et budget des élus

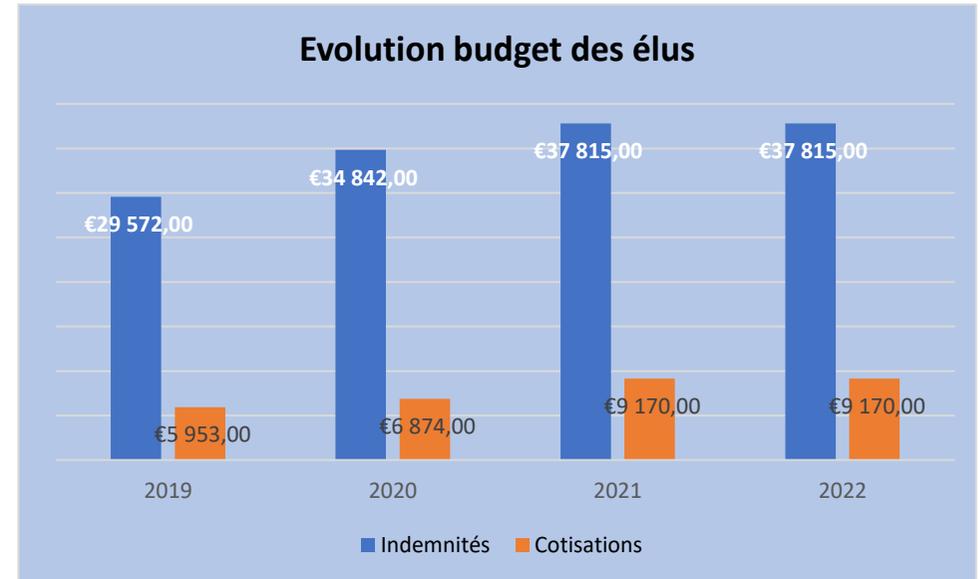
### Evolution charges de personnel



Les charges de personnel restent constantes entre 2021 et 2022



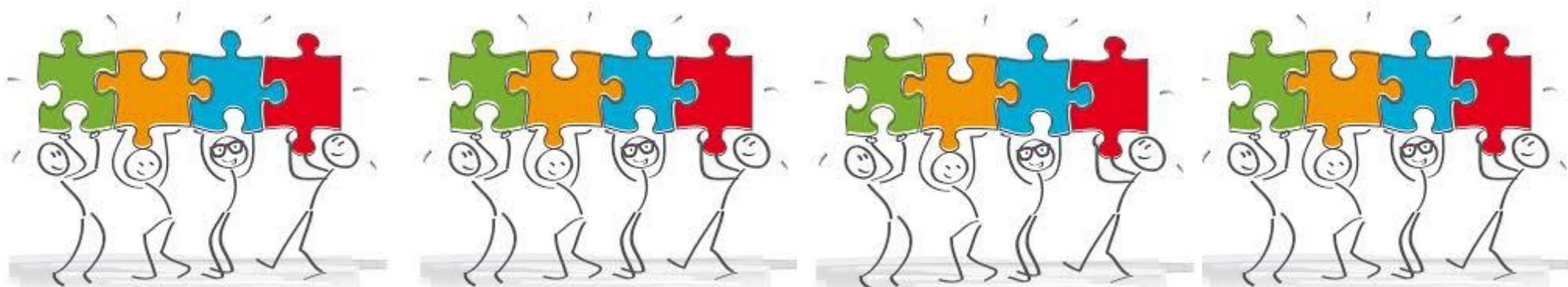
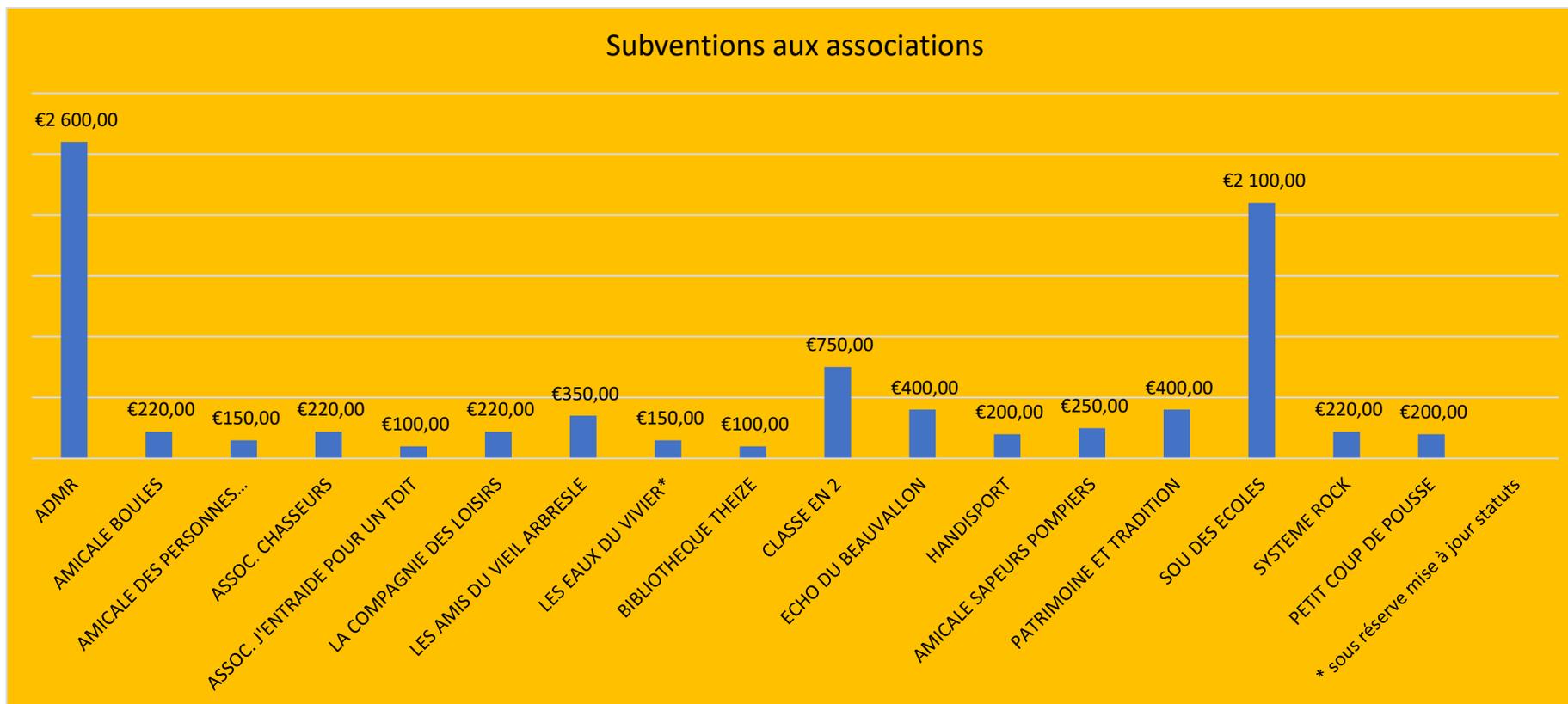
### Evolution budget des élus



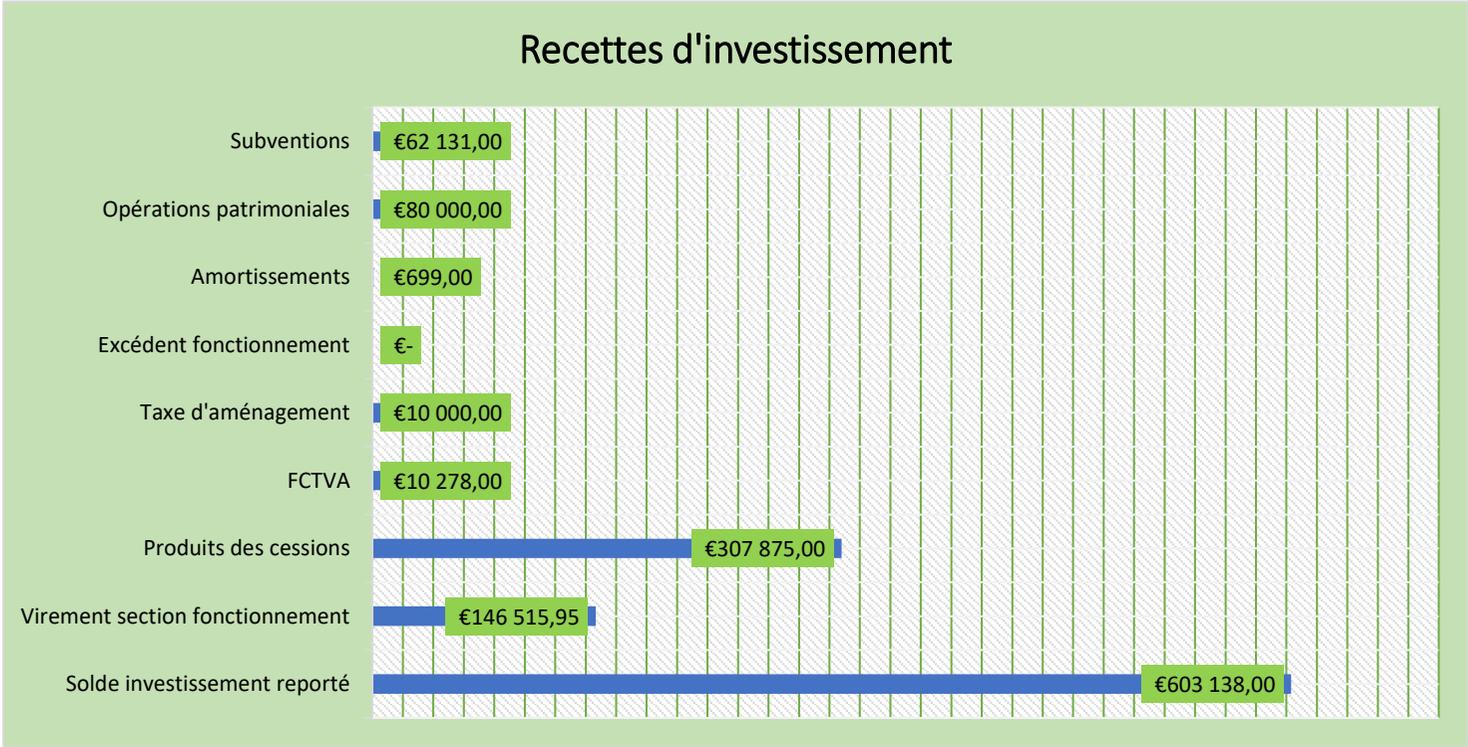
Les dépenses liées aux indemnités des élus restent stables entre 2021 et 2022



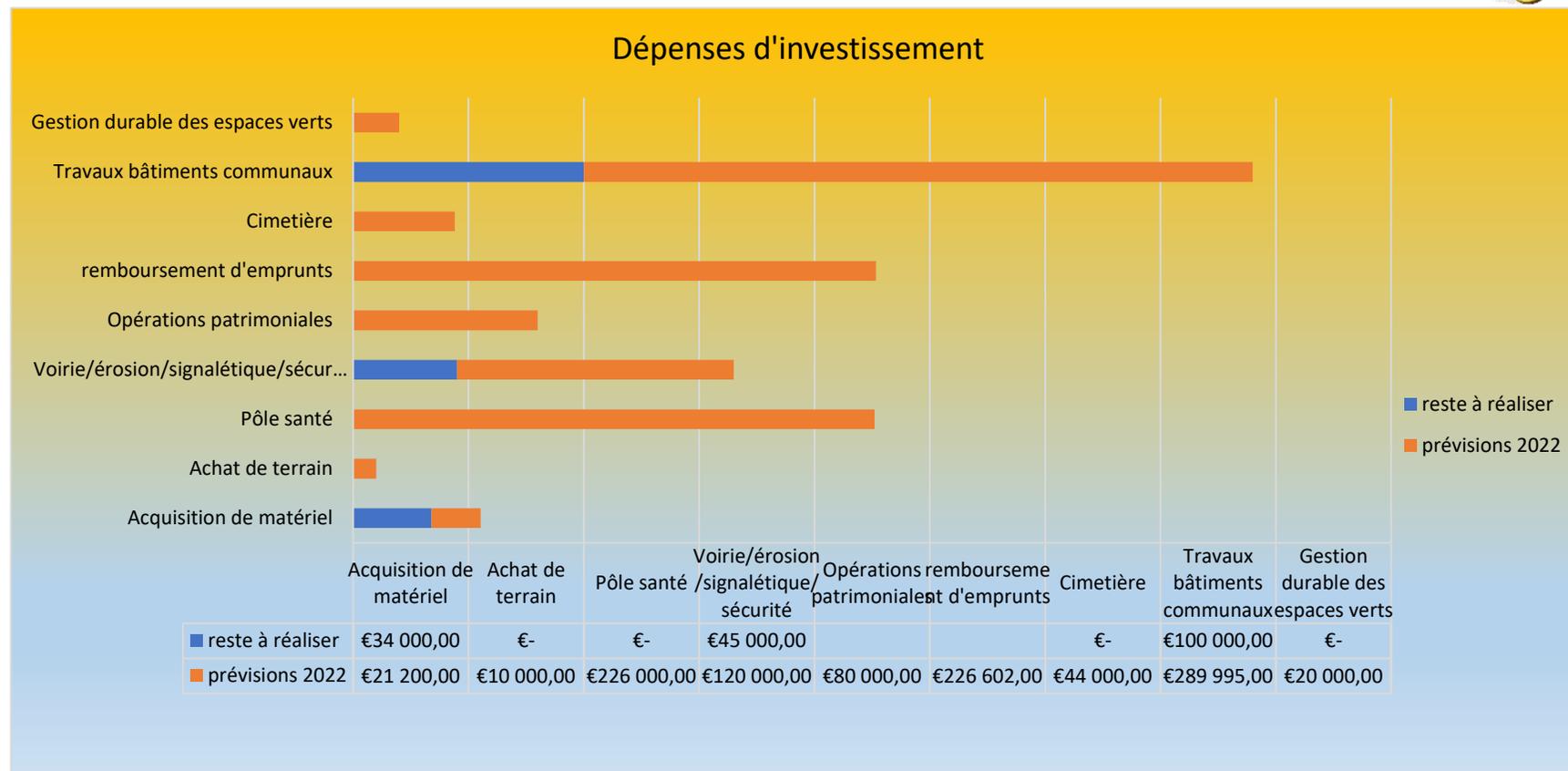
## Subventions aux associations



# Recettes d'investissement



## Dépenses d'investissement



Principaux investissements de l'année 2022 : Refonte du site internet (livraison prévue sur dernier trimestre), achat d'un véhicule utilitaire dont la livraison est attendue sur octobre/novembre, travaux de voiries, aménagement sécuritaire, signalétique, , divers travaux à l'école (réfection toiture, verrière préau, réfection grille et portillon), procédure de reprise des concessions abandonnées et achat d'un second columbarium au cimetière, études sur l'extension du restaurant scolaire et du projet pôle santé, remboursement d'emprunts par anticipation (prêts contractés en 2006 pour le restaurant scolaire et en 2009 pour l'auberge)



## LE COMPTE ADMINISTRATIF

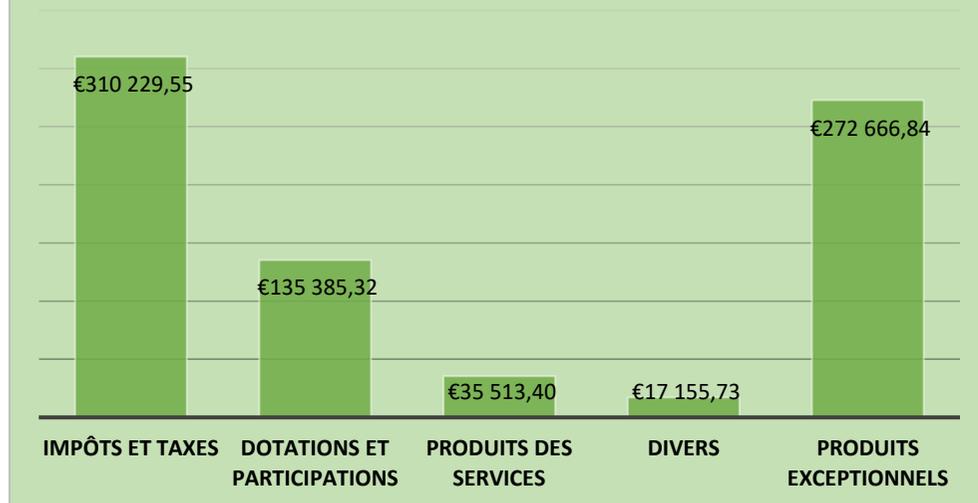
Note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2021 : elle retrace les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le comptable public.

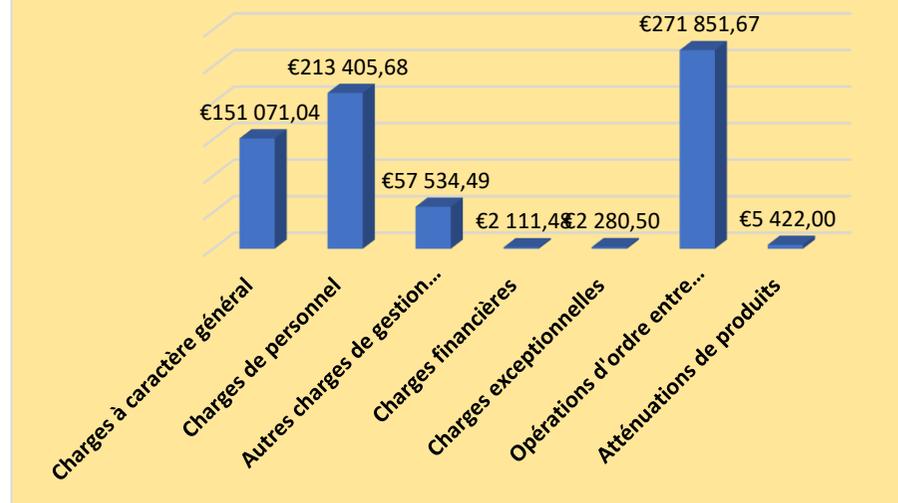
Le compte administratif est approuvé par le conseil municipal et peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture.

### FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

#### RECETTES 770 950,84 €



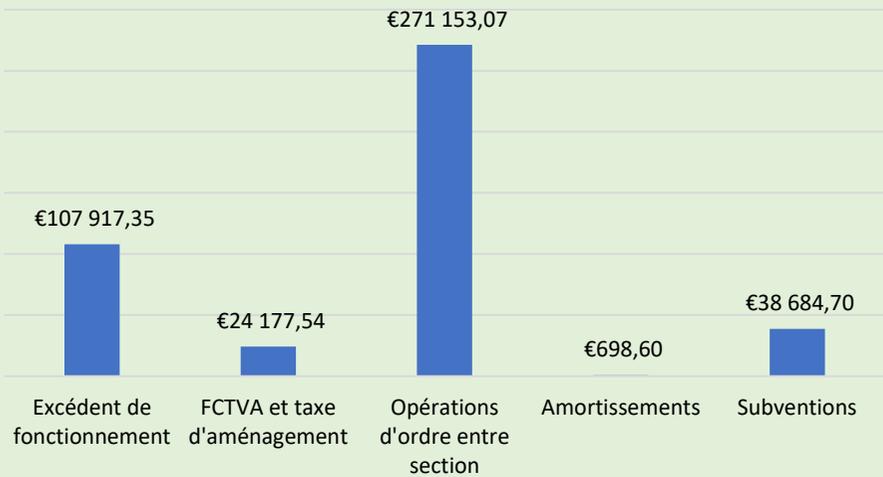
#### DEPENSES : 703 676,86 €



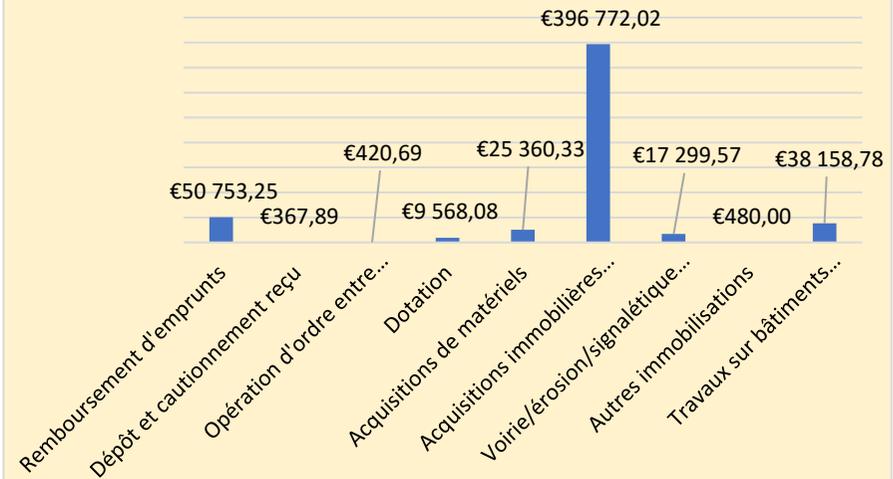
RESULTAT DE L'EXERCICE : 67 273,98 €

## INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2021

### RECETTES 442 631,26 €



### DEPENSES : 539 180,61 €



**RESULTAT DE L'EXERCICE : - 96 549.35 €**

Fonctionnement cumulé		Investissement cumulé	
RECETTES + EPARGNE	DEPENSES	RECETTES + EPARGNE	DEPENSES + DEFICIT
886 652.26 €	703 676.86 €	1 238 867.96 €	635 729.96 €
Excédent de fonctionnement		Excédent d'investissement	
182 975.40 €		603 138.00 €	
<b>RESULTAT GLOBAL</b>			
<b>786 113.40 €</b>			



## EVOLUTION DE LA DETTE



Années	Population	En cours de dette	Ratio encours de dette/population	Epargne budgétaire brute	Ratio capacité de désendettement
2018	859	308 847,00	359,54	111 315,53	2,77
2019	849	280 654,98	330,57	141 171,55	1,99
2020	839	252 044,00	300,41	120 546,81	2,09
2021	839	592 146,50*	705,78	336 593,48	1,76
		<i>En Euros</i>	<i>Exprimé en Euros/hab.</i>	<i>Annuelle, en Euros</i>	<i>Exprimé en années</i>

\* Sur 2022, la commune a prévu le remboursement de 2 emprunts par anticipation (prêts contractés en 2006 pour le restaurant scolaire et en 2009 pour l'auberge)

Le ratio de la capacité de désendettement renseigne de façon plus précise l'analyse sur la situation financière de la commune. En l'espèce ce ratio met en évidence la capacité de la commune à se désendetter. Au-delà de la valeur à l'instant t de ce ratio, c'est à son évolution dans le temps qu'il devra être porté attention. Le plafond à ne pas dépasser en la matière s'élève à 12 ans pour le budget principal d'une commune : c'est le « plafond national de référence » fixé par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Une cible plus prudente comprise entre 8 et 10 ans est toutefois à privilégier.



## AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Excédent de la section d'investissement Résultat de l'exercice 2021 (excédent) compte RI.001	603 138.00 €
Reste à réaliser – dépenses d'investissement : 182 000.00 € Reste à réaliser – recettes d'investissement : 20 255.30 €	-161 744.70 €
Besoin de financement total de la section d'investissement	0.00 €
Excédent de fonctionnement au 31/12/2021	182 975.40€
Affectation en réserve RI.1068	0.00 €
Affectation de l'excédent reporté RF.002	182 975.40 €

Nous espérons que l'ensemble des informations portées à votre connaissance a pu vous permettre d'en saisir les enjeux.

